

Le Néerlandais Boris Ottokar Dittrich, artisan de la première loi autorisant les unions entre homos, suivra de près le débat au Sénat qui débute aujourd'hui :

«Votre mariage gay fera le tour du monde»

Recueilli par CATHERINE MALLAVAL
Photo FRÉDÉRIC STUCIN

Il a suivi tous nos débats sur le mariage pour tous. S'y est invité. S'impatiente que les sénateurs qui commencent à examiner le texte de loi aujourd'hui ne scellent enfin l'affaire. Il est comme ça Boris Ottokar Dittrich. Pugnace, tenace, inlassable défenseur de la cause homo. Boris qui ?

Ce Néerlandais méconnu des Français, dont le visage un rien poupin lisse ses 57 ans, n'est autre que l'homme par qui le mariage gay est arrivé. Un pionnier qui peut se piquer d'avoir déposé une proposition de loi en faveur du mariage pour tous dès 1994, faisant des Pays-Bas le premier pays au monde, en 2001, à autoriser les unions homosexuelles devant monsieur le maire. D'abord avocat, puis juge, député du parti social libéral de gauche (D66), le voilà en charge des droits des LGBT au sein de l'organisation internationale Human Rights Watch.

Quelle a été votre contribution au débat français ?

Le 21 janvier, j'ai envoyé une lettre à tous vos députés pour leur faire part de notre expérience. Après douze années de recul, le bilan est le suivant : alors que, comme chez vous, les opposants avaient brandi le spectre d'une destruction de l'institution mariage, les unions maritales chez les hétéros ont augmenté. Pas de façon spectaculaire, mais de 5% quand même. Je voulais aussi faire part à vos députés de nos observations sur l'homoparentalité. Depuis vingt ans, les universités d'Amsterdam et d'Utrecht suivent un «échantillon» d'enfants élevés par des homos et les comparent avec d'autres qui grandissent dans des familles hétéros ou monoparentales. Il est très clair que le bien être de tous ces enfants confondus ne dépend pas de l'orientation sexuelle des parents, mais de l'attention dont ils bénéficient. Je tenais enfin à leur dire qu'aux

Pays-Bas, le mariage pour tous est tellement entré dans les mœurs que même ma principale adversaire de l'époque, Hannie Van Leeuwen, du parti chrétien, a fini par reconnaître qu'elle avait eu tort en 2005.

Les arguments des opposants ont-ils été les mêmes qu'en France ?

Quasiment. Chez nous aussi, par exemple, l'argument du «contre-nature» a été brandi, ce à quoi je réponds toujours que les LGBT font

partie de la nature. La seule différence, entre votre pays et le nôtre, concerne l'adoption par les couples homos qui a recueilli plus de suffrages que le mariage. Mais il faut dire que dans notre débat, il n'était pas question du droit des parents mais du droit de l'enfant à avoir des parents. Et la question sans cesse soulevée a été la suivante : «quel est d'abord l'intérêt de l'enfant ?» Une majorité a estimé que ce qui compte n'est pas l'orientation sexuelle des adoptants.

Le recours des lesbiennes à des dons de sperme a-t-il fait débat ?

Non. Chez nous, depuis, les banques de sperme existent, toutes les femmes hétéros, lesbiennes, seules ou en couple peuvent y avoir accès. Mais si, au début, les dons de sperme étaient anonymes, des enfants nés de dons anonymes se sont mobilisés en 1996 pour le droit de savoir. Et depuis, nous avons un double système : l'identité de certains donneurs est accessible à l'enfant, et d'autre le sont seulement à leur majorité.

Pourquoi tant d'énergie à défendre les LGBT ?

Le désir de justice est profondément ancré en moi. Et puis la discrimination, je connais. Mon père a dû fuir la Tchécoslovaquie quand les communistes ont pris le pouvoir en 1947. Mon histoire intime compte également. J'ai longtemps essayé d'être un hétéro, mais je n'étais même pas bi. J'étais gay. A 26 ans, j'ai rompu avec ma petite amie. Et annoncer cela à mes parents n'a pas été simple. Ma mère a pleuré, mon père a dit : «C'est terrible, je n'aurai pas de petits en-



Boris Ottokar Dittrich en février à Paris. Il est en charge des droits des LGBT au sein de Human Rights Watch.

fants. Tu viens de couper une branche de l'arbre familial. » Ils ont tenté de me faire promettre de taire mon homosexualité. Mais ça aurait été comme être prisonnier. En 1994, j'ai ainsi été le premier candidat ouvertement gay à être élu député. Je ne voyais pas comment repré-

senter des électeurs, si je ne pouvais pas me présenter tel que je suis. Cela m'a valu en 2004 des menaces de morts...

A 50 ans, vous étendez votre combat à l'international ?

Je suis devenu en charge du programme LGBT de Human Rights

Watch. Je travaille notamment avec le gouvernement français qui a plaidé en faveur des droits des LGBT et pour une dépénalisation de l'homosexualité aux Nations unies. Sur 193 pays, 76 considèrent encore l'homosexualité comme un crime. Nous voudrions au moins obtenir un moratoire sur les arrestations.

Quels sont pays les plus rudes ?

Le Cameroun met des gays et lesbiennes en prison pour des années et des années. Il y a eu 26 arrestations l'an passé. En Jamaïque, il y a des assassinats, sans que la police n'intervienne. Des dizaines. En Iran, en Somalie, en Arabie Saoudite etc., l'homosexualité est toujours passible de la peine de mort. Au fond, le mariage pour tous n'est-il pas un «truc» de pays riches ?

Non. Quand le premier couple français s'unira en juin, cela fera le tour du monde sur Internet. Et cela donnera de l'énergie à ceux qui n'ont pas cette opportunité. Et puis, il ne faut pas oublier que même dans les pays qui ont adopté des lois fantastiques, il reste des problèmes à résoudre, notamment en ce qui concerne les jeunes homos. Même aux Pays-Bas, leur taux de suicide reste plus important. Le combat ne s'arrête jamais car nous sommes une minorité. ◀

REPÈRES

LE CALENDRIER

L'examen du projet de loi sur le mariage pour tous par les sénateurs débute aujourd'hui. La discussion devrait durer jusqu'au 12 ou 13 avril. Le texte a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale par 329 voix contre 229.

«Il n'y aura pas d'obstruction systématique pour faire durer les débats de manière déraisonnable, mais nous voulons une discussion de fond.»

Jean-Claude Gaudin président de groupe UMP au Sénat

5000

C'est le nombre d'amendements examinés par les députés en première lecture, à l'Assemblée nationale. Au Sénat, l'UMP devrait en déposer près de 280.

Les Pays-Bas furent les premiers à autoriser le mariage homosexuel, en avril 2001.

La Belgique leur ont emboîté le pas en 2003, suivie de l'Espagne en 2005, la Norvège et la Suède en 2009, le Portugal en 2010... Début février, les députés britanniques se sont prononcés en faveur du projet de loi autorisant le mariage pour tous.